SÉANCE DU 8 MARS 1912

PRÉSIDENCE DE M. G. CHAUVEAUD, VICE-PRÉSIDENT.

M. R. Combes, vice-secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

M. le Président annonce une nouvelle présentation.

M. le Secrétaire général donne connaissance de la composition des Commissions pour l'année 1910, telle que l'a établie le Conseil dans sa dernière réunion conformément au Règlement[1].

1° *Commission de Comptabilité* : MM. Dangeard, Hickel, M. de Vilmorin.

2° *Commission des Archives* : MM. Chauveaud, Dismier, Dumée.

3° *Commission du Bulletin* : M. Ed. Bonnet, Gagnepain, Guérin, Lecomte, Malinvaud, Prillieux et MM. les membres du Secrétariat.

4° *Comité consultatif chargé de la détermination des plantes de France et d'Algérie soumises à l'examen de la Société* : MM. Dangeard et Mangin (Algues); Boudier et Dumée (Champignons); Hue (Lichens); F. Camus et Dismier (Muscinées); Gagnepain, Jeanpert et Malinvaud (Plantes vasculaires); Battandier et Pitard (Plantes d'Algérie et de Tunisie).

5° *Commission de la Session extraordinaire* : MM. F. Camus, Griffon et Malinvaud.

6° *Commission des élections* : MM. le premier vice-Président, le Trésorier, l'Archiviste.

7° *Commission du prix de Coincy* : MM. les anciens Présidents et MM. F. Camus et Hue (élus).

M. Lauby s'excuse, par suite d'un empêchement arrivé au dernier moment, de ne pouvoir faire la communication annoncée à l'ordre du jour. Il envoie pour la bibliothèque de la Société une brochure sur les Diatomées fossiles.

1. D'après l'article 25 du Règlement, le Président et le Secrétaire général font partie de droit de toutes les Commissions.